

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

AMÉLIORER LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 132

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 3

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« du canal externe »,

les mots :

« des autorités mentionnées aux 1° à 4° du II du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.